



世界衛生組織執行委員會決議

قرار المجلس التنفيذي لمنظمة الصحة العالمية

RESOLUTION OF THE EXECUTIVE BOARD OF THE WHO
RÉSOLUTION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS
РЕЗОЛЮЦИЯ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО КОМИТЕТА ВОЗ
RESOLUCION DEL CONSEJO EJECUTIVO DE LA OMS

Cent onzième session

EB111.R10

Point 8.1 de l'ordre du jour

24 janvier 2003

Traitements du personnel hors classes et du Directeur général

Le Conseil exécutif

RECOMMANDE à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante concernant les traitements du personnel hors classes et du Directeur général :

La Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte des recommandations du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général ;

1. FIXE le traitement afférent aux postes hors classes à US \$169 366 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$115 207 (avec personnes à charge) ou de US \$104 324 (sans personnes à charge) ;
2. FIXE le traitement afférent au poste de Directeur général à US \$228 403 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$151 810 (avec personnes à charge) ou de US \$135 000 (sans personnes à charge) ;
3. DECIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2003.

Neuvième séance, 24 janvier 2003
EB111/SR/9

= = =